

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 3/2021
21 janvier 2021

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Vlevia Group par Jean Gotta Group

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 21 janvier 2021 la concentration par laquelle Jean Gotta Group SA acquiert le contrôle exclusif de Vlevia Group SA.

La concentration a été notifiée le 6 janvier 2021 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Jean Gotta Group SA est une société de droit luxembourgeois et Vlevia Group SA est une société belge. Elles sont principalement actives dans le secteur de l'achat de bœufs destinés à l'abattage, la transformation et la vente en gros de viande de bœuf. Elles sont également actives, de manière accessoire, dans les secteurs de l'achat de veaux destinés à l'abattage, de l'achat d'autres animaux abattus (porcs, veaux, agneaux, volailles), de la transformation et de la vente en gros de viande au sens large ainsi que l'engraissement de bovins destinés à l'abattage.

Dans sa décision du 21 janvier 2021, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 93 53
Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).